



## ARIANE : LE FIL À SUIVRE

Afin d'améliorer son dispositif de réponse aux situations de crise, le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a conçu un portail internet permettant aux Français qui le souhaitent de déclarer gratuitement et facilement leurs voyages à l'étranger.

Les données enregistrées pourront être exploitées, en cas de crise uniquement, par le Centre de crise et par les ambassades, afin de contacter les utilisateurs dans l'hypothèse où des opérations de secours seraient organisées.

Ariane permet, ainsi, de :

- recenser, en situation de crise, les Français déclarés présents dans la zone touchée,
- informer les ressortissants en les appelant directement ou par voie de message court (SMS),
- contacter la personne désignée par l'utilisateur comme référente en France à prévenir en cas d'urgence, afin de donner, d'obtenir ou de recouper les informations relatives au voyageur.

Cet outil a fait l'objet d'un travail préparatoire en concertation avec la CNIL en vue d'offrir aux utilisateurs toutes les garanties en termes de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

Le portail Ariane constitue enfin la mesure 123 de la révision générale des politiques publiques (RGPP) : visant à l'amélioration du service rendu aux Français de passage à l'étranger, il contribue à la modernisation des processus du ministère des Affaires étrangères et européennes. Etre inscrit sur Ariane, c'est voyager l'esprit tranquille !

>> Pour en savoir plus : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html)

**ARIANE**

Inscription en ligne

Le portail Ariane, créé par le ministère des Affaires étrangères et européennes, permet aux voyageurs français qui le souhaitent de communiquer des données relatives à leurs voyages à l'étranger.

Ces données pourront être exploitées, en cas de crise uniquement, par le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et par les ambassades, afin de contacter les utilisateurs dans l'hypothèse où des opérations de secours seraient organisées\*\*.

L'inscription sur ce site par les voyageurs ne crée aucune obligation d'intervention du MAEE. Celui-ci reste en effet seul juge de la nécessité d'organiser ou non une opération de secours à l'étranger en fonction des circonstances locales.

*A l'attention des Français résidents permanents à l'étranger : Veuillez noter que ce portail est destiné aux déclarations de voyages ponctuels, limités dans le temps. Par conséquent, la déclaration d'itinéraire ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France.*

Accéder à mon compte Ariane :

Identifiant :

Mot de passe :

[Identifiant oublié ?](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

**Conditions générales**

Le déclarant s'engage à fournir des informations exactes. Si le ministère des Affaires étrangères et européennes a des motifs raisonnables de soupçonner que ces informations sont fausses, le compte de la personne inscrite sera suspendu.

**Protection des données personnelles**

Le portail Ariane a fait l'objet d'un travail préparatoire approfondi avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) en vue d'offrir aux usagers toutes les garanties en matière de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

Le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes est désigné comme responsable du traitement. Les destinataires des données sont : le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes et les postes diplomatiques et consulaires français.

**Droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition**

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur du service dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition sur les données qui le concernent. Pour exercer ce droit vous pouvez soit effectuer vos modifications et suppressions directement sur le site, l'ensemble des données personnelles enregistrées étant paramétrables, soit envoyer votre demande par courrier postal à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires étrangères et européennes  
Centre de crise - Cellule Ariane  
37 quai d'Orsay - 75 700 Paris 07 SP

\*\* Notamment en cas de crise politique grave ou de catastrophe naturelle dans un pays donné